

Fédération nationale du personnel de l'encadrement des sociétés de service Informatique, des Études, du Conseil, de l'Ingénierie et de la Formation



Adhésion 2024 Bulletin commun : SNEPSSI - SNEPEC - SNEPI - F&D

(Ecrire en majuscules) Madame Monsieur

N° adhérent :

Vos coordonnées : Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Courriels : perso.

Prof. :

Tél. portable :

Tél. personnel :

Tél. prof. :

Votre entreprise :

Groupe :

Adresse de l'entreprise :

Code postal :

Ville :

Siège social (si différent)

Code postal :

Ville :

N°SIRET :

Code NAF :

Activité de l'entreprise :

Convention collective applicable :

Effectif :

Vos fonctions dans l'entreprise :

Position :

Coefficient :

Date d'entrée dans l'entreprise :

Vos fonctions représentatives du personnel CSE Élu RP Membre CSSCT CSE Groupe

Autre mandat :

Date des dernières élections du CSE :

COTISATION

(Les cotisations syndicales sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% dans la limite de 1% du revenu net déclaré ou donnent droit à un crédit d'impôt d'un montant équivalent. Un reçu fiscal vous sera adressé mi-avril 2025, à joindre à votre déclaration d'impôts).

- Cadre - 234€ (19,50€/mois) Agent de maîtrise - 168€ (14,00€/mois) À la recherche d'un emploi - 60€ (5,00€/mois)
 Jeune cadre (-30ans) - 168€ (14,00€/mois) Technicien - 120€ (10,00€/mois) Retraité - 60€ (5,00€/mois)

Le règlement se fait de préférence par prélèvement automatique mensuel. Chaque timbre à apposer sur votre carte d'adhérent, valable pour 1 trimestre, vous sera adressé à la fin des mois de mars, juin, septembre, décembre sous réserve que les 3 mois précédents aient été honorés.

Remplir l'imprimé ci joint et joindre un RIB

Cette cotisation inclut l'adhésion à la CFE-CGC, l'adhésion au Fonds d'Assistance Juridique, l'accès aux services confédéraux et fédéraux, l'abonnement aux publications de la CFE-CGC. Les représentants du personnel bénéficient en outre gratuitement de l'assurance militant.

En cas de démission en cours d'année, les cotisations perçues restent acquises. L'adhésion est tacitement reconductible, sauf avis contraire de l'adhérent.

En application de l'article L 2141-3 du code du travail, en cas de démission d'un adhérent, le syndicat peut lui réclamer la cotisation correspondant aux 6 mois qui suivent le retrait d'adhésion.

La FIECI CFE-CGC, Responsable de traitement, s'engage formellement à ne vendre ou échanger aucune donnée personnelle. Elle collecte vos données aux fins de gérer votre adhésion sur le fondement de son exécution. Les données collectées seront conservées pendant toute la durée de notre relation. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de portabilité, d'effacement et de rectification, de limitation et d'opposition à l'utilisation de vos données que vous pouvez exercer en écrivant à contact@fieci-cgc.com

Je donne mon consentement pour que mes données personnelles liées à la bonne gestion de mon adhésion soient traitées par la FIECI.

A cocher obligatoirement pour valider l'adhésion

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Je souhaite : être désigné D.S. ou RSS

A cocher obligatoirement pour valider l'adhésion

me présenter aux élections du personnel

Date et signature :

suivre une formation syndicale

participer à la vie de l'U.D.

Document à retourner à : FIECI CFE-CGC - 22, Rue de l'Arcade - 75008 PARIS ou à contact@fieci-cgc.com



www.fieci-cfcgc.org



FIECI CFE CGC



@FIECI



FIECI CFE-CGC

CFE
CGC

FIECI
PARTAGEZ

